

*Impôt sur le revenu*

**Mlle Carney:** Sans nécessairement y souscrire, monsieur le président, j'ai suivi le raisonnement au sujet des frais annexes et de leurs conséquences sur les IRLM. Je sais que dans beaucoup de régions urbaines, ma circonscription en est un exemple, on peut voir le résultat de cette disposition—des excavations béantes. On n'a pas terminé les projets de construction et ils ne seront jamais terminés, même après les changements qui ont été apportés. Cependant, nous nous inquiétons aussi des conséquences de cette mesure sur les grands projets d'investissements.

Par exemple, on nous a dit que la capitalisation des frais annexes représentera une dépense considérable pour de grands projets de construction comme une usine de pâtes et papiers, un barrage hydro-électrique ou d'autres travaux de même envergure. Étant donné que les différents budgets contiennent d'autres mesures—comme celles qui ont trait aux déductions pour amortissement qui ont eu des conséquences néfastes sur l'industrie de la construction, pourrait-il expliquer quel impact cette mesure aura sur les frais annexes des grands projets d'investissements?

**M. Blenkarn:** Le prix grimpera de 25 p. 100. Voilà l'impact qu'elle aura.

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, certains des exemples donnés par le député avaient trait à des projets de travaux publics. Des projets hydro-électriques ne seraient pas considérés comme projets d'aménagement du secteur privé. Par conséquent, l'article ne s'applique pas réellement—

**M. Blenkarn:** Le projet d'exploitation des sables bitumineux en serait un exemple.

**M. Cosgrove:** ... à ces projets. Le député a déclaré que des projets avaient été suspendus en raison de cette disposition. Nous aimerions bien connaître les cas auxquels le député songe car, selon nos informations, il n'en est rien et la chute, la baisse remarquable des taux d'intérêt depuis six mois a permis de poursuivre des travaux de construction dans un certain nombre de régions.

L'Edmonton Construction Association nous a dit, à propos des grosses entreprises, et le député parlait de projets d'envergure par opposition à des projets de moindre importance, qu'elles pouvaient maintenant se permettre de tenir leur comptabilité de façon à tenir compte de la capitalisation de l'intérêt au lieu de se prévaloir de la déduction des frais annexes accordée précédemment.

**Mlle Carney:** Monsieur le président, le ministre soulève un certain nombre de points dans sa réponse. J'essaierai de les aborder l'un après l'autre. Prétendre que la disposition reliée aux frais annexes pour les IRLM n'a pas eu de conséquences néfastes et n'a pas entraîné l'annulation de projets est totalement absurde, puisque les excavations béantes et la répercussion de ces mesures ont fait beaucoup de bruit. Tous les journaux ont reproduit des photos d'excavations remplies d'eau qu'il a fallu clôturer. Dans certaines villes, il a fallu établir des règlements pour obliger les gens à installer des clôtures de protection. Si le ministre prétend qu'il n'y a pas eu de conséquences néfastes, cela démontre que lui et ses fonctionnaires sont complètement coupés de la réalité pour proposer des mesures semblables.

Toutefois, pour ce qui est de projets de construction privés, soit les usines de pâtes et papiers, les mines et ainsi de suite, qui ne sont pas financés par l'État, le ministre convient-il qu'il est plus coûteux de capitaliser les frais annexes que de les considérer comme frais déductibles?

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, le principe de la capitalisation des intérêts, c'est qu'il s'agit de l'intérêt sur un investissement qui vise à améliorer un projet d'immobilisations. Dans le cas de l'usine de pâtes et papiers cité en exemple par le député, on augmente un actif, et le gouvernement estime que la réduction des taux d'intérêt ...

**M. Blenkarn:** L'intérêt n'est pas déductible.

**M. Cosgrove:** ... permet en fait de contribuer à l'expansion, à l'élargissement de l'infrastructure de l'usine. Par conséquent, toute la transaction, tout le projet, permet à la compagnie de se constituer un actif dont elle jouira pendant un certain nombre d'années. Le gouvernement estime donc qu'il y a lieu d'inclure tous les frais, y compris les intérêts sur les emprunts servant à financer le projet, dans l'actif résultant du projet d'expansion de l'entreprise.

Pour en revenir aux premières observations du député, je suis de son avis. En effet, certains projets ont été abandonnés quelques jours après l'annonce du budget de novembre, mais ...

**M. Blenkarn:** Quelques heures après!

**M. Cosgrove:** ... grâce aux modifications, notamment la disposition selon laquelle les projets mis en œuvre d'ici la fin de l'année, qui a été prolongée jusqu'à avril pourraient aller de l'avant et enfin, étant donné qu'il fallait donner des preuves de son intention de le faire, les gens ont recommencé à travailler à ces projets. C'est à cela que le député faisait allusion, je crois, lorsqu'elle a parlé des photos parues dans le journal. Cela c'est sans doute passé en novembre ou décembre 1981.

En effet, je sais que dans certains cas, on n'a pas donné suite aux projets, surtout dans le secteur de la construction résidentielle. Encore une fois, si le député vérifie, elle constatera que dans l'ensemble, c'est cet article, qui touche les importants projets de construction résidentielle, qui a suscité des plaintes. L'honorable représentante doit se souvenir que le taux de vacance des importants immeubles locatifs ou en co-propriété, dans la plupart des grands centres urbains, a radicalement changé depuis neuf mois. En fait, le député de Calgary-Sud a dit ce matin que dans sa ville, le taux de vacance est passé de moins de 1 p. 100 à près de 12 p. 100 au cours de cette période.

Manifestement, ce qui incite les gens à aller de l'avant, dans certains de ces projets, c'est de savoir qu'ils pourront vendre leur produit, trouver des locataires ou des acheteurs et en tirer un revenu. De même, j'ajouterais que pour ce qui est des mines ou des usines de pâte à papier, d'autres facteurs entrent en jeu, comme l'absence de débouchés pour la plupart de ces grandes industries. Ce n'est malheureusement un secret pour personne. Cet état de choses influe sur les décisions d'ordre financier, et pas seulement sur la méthode de financement que peuvent utiliser les sociétés qui envisagent d'agrandir leurs installations.